



Mémo du Comité syndic sur l'électrocardiogramme (ECG) à l'effort

L'ECG n'est jamais utilisé par les kinésioleues à des fins de diagnostic ou pronostic médical mais bien pour fournir aux kinésioleues une information plus fiable quant à la fréquence cardiaque observée à l'effort ou encore à respecter.

S'il n'y a pas de risque cardiaque établi par le médecin via une ordonnance, les kinésioleue sont appelés à réaliser ce type de test dans les milieux hospitaliers, les cliniques médicales privées, dans certaines cliniques spécialisées, dans des cliniques de kinésioleue et dans certains milieux de performance (centre d'entraînement, équipes sportives professionnels).

Ce test est effectué pour permettre une mesure plus précise de la fréquence cardiaque comme outil de prévention pour assurer la sécurité d'un test à l'effort chez une population à risque ou comme outil de réadaptation cardiaque pour déterminer le niveau d'entraînement aérobie optimal.

L'encadrement varie selon le niveau de risque et le milieu. Il y a des protocoles applicables basés en grande majorité par l'ACSM. La situation peut nécessiter la supervision médicale (ex. centre de réadaptation cardiaque).

Le kinésioleue ne peut pas administrer l'ECG à l'effort s'il y a ordonnance du médecin. Il ne peut pas en faire l'interprétation non plus. Mais il peut collaborer avec le médecin à titre de support technique.

Tout test d'ECG administré par un kinésioleue dont la finalité est d'adapter l'entraînement (et non la collecte de données pour un diagnostic ou pronostic) est autorisé.

Connaitre les activités réservées des professionnels de la santé

Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale¹

Depuis l'entrée en vigueur de la LOI SUR LES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (Décret 363-2014 du 24 avril 2014, (2014) 146 G.O. 2, 1873, dans le cadre de l'exercice de la technologie de l'imagerie

¹ Source :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FT_5%2FT5.htm

médicale et de la radio-oncologie, **les activités réservées au technologue en imagerie médicale et au technologue en radio-oncologie sont les suivantes:**

1° analyser et sélectionner les données recueillies lors de l'enregistrement de l'activité bioélectrique d'origine cardiaque ou cérébrale, qui fait l'objet d'une ordonnance;

2° effectuer un électrocardiogramme à l'effort, selon une ordonnance;

[...]

Inhalothérapeutes²

Champ d'exercice de l'inhalothérapeute : L'article 37 s du Code des professions reconnaît un champ d'exercice propre à l'inhalothérapeute et établit son expertise clinique en matière de santé cardiorespiratoire:

L'exercice de l'inhalothérapie consiste à contribuer à l'évaluation de la condition cardiorespiratoire à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique, à contribuer à l'anesthésie et traiter des problèmes qui affectent le système cardiorespiratoire.

Les activités réservées de l'inhalothérapeute : À l'instar de quelques autres professionnels, l'inhalothérapeute exerce les activités qui lui sont réservées dans le cadre du champ d'exercice de sa profession. Elles sont au nombre de sept (7) dont six (6) d'entre elles nécessitent une ordonnance (individuelle ou collective).

ordonnance		
description		
activités réservées		
Effectuer l'assistance ventilatoire	Toute assistance ou support ventilatoire, peu importe la technologie utilisée, qu'elle soit effractive ou non, incluant le suivi thérapeutique et clinique optimal et la gestion du sevrage.	●
Effectuer des prélèvements	Tout prélèvement relié à la pratique de l'inhalothérapie: gazométrie sanguine, prélèvements de sécrétions bronchiques pour cytologie ou bactériologie, etc.	●
Effectuer des épreuves de la fonction cardiorespiratoire	Toute épreuve diagnostique reliée à la fonction cardiorespiratoire: bilan de base complet des volumes respiratoires, test de diffusion, test de provocation bronchique, ECG au repos et à l'effort, étude de polysomnographie complète ou abrégée, etc.	●
Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes sous anesthésie, y compris la sédation-analgésie ou sous assistance ventilatoire	Cette surveillance n'est assujettie à aucune condition et peut être effectuée en toute autonomie, non seulement au bloc opératoire mais aussi dans les unités de soins critiques ou à l'urgence, selon l'état du patient et les besoins du milieu.	
Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance	L'inhalothérapeute peut administrer un médicament ou une substance, selon l'ordonnance, peu importe la voie d'administration, qu'elle soit périphérique, centrale ou épidurale.	●
Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament	Certains médicaments ou substances nécessitent l'ajout d'un diluant afin de rendre la substance active ou injectable.	●
Introduire un instrument dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal	L'inhalothérapeute peut introduire ou retirer un instrument: insertion ou retrait de la sonde endotrachéale ou gastrique, installation d'une voie veineuse périphérique, etc.	●

² Source : <http://www.opiq.qc.ca/membres/activites-reservees/>